

## Communauté légale : le point sur la qualification des biens – Instant learning

Distinguer les biens communs des biens propres

Code  
**44336**

Durée  
**2 heures / 2 heures**

Tarif Inter\*  
**255 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

### PUBLIC

Avocats – Notaires – Collaborateurs des études notariales – Gestionnaires de patrimoine – Conseillers en gestion de patrimoine

### PRÉ-REQUIS

Être juriste et avoir des connaissances en droit civil ou avoir suivi la formation :

🔗 [Schéma liquidatif d'une communauté \( 12985 \)](#)

### NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les biens communs
- Mettre en oeuvre la présomption de communauté
- Distinguer les différentes catégories de biens propres

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

### Identifier les biens communs

- Acquêts
- Fruits des biens propres

### Mettre en oeuvre la présomption de communauté

- Présomption de communauté
- Cas particuliers des stock-options, actions gratuites, contrat d'assurance retraite complémentaire...

### Distinguer les différentes catégories de biens propres

- Biens propres à raison de leur date ou de leur mode d'acquisition (biens présents et biens futurs)
- Biens propres par accession et la distinction entre l'accessoire et l'annexe
- Biens propres par subrogation
- Biens propres par nature et les difficultés liées aux contrats d'assurance-vie

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en oeuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### **ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE**

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



## Prochaines sessions

...

### A DISTANCE

- 8 Oct. 2026
- 20 Nov. 2026

